

- Collège: 13 millions d'euros. Réorientation des élèves de La Bégude de Mazenc, qui allaient à Cléon d'Andran. La livraison est prévue pour septembre 2014.
- Domaine touristique : C'est une grande réussite avec l'installation du camping Huttopia et la modernisation des Grands Prés, nous sommes revenus, en terme de nuitées au chiffre que nous avons avec le Club Med.
- Antenne restaurant du cœur: Installée dans la maison de maître aux Eschirous. Elle fonctionne toute l'année et accueille beaucoup de familles.
- PLU: C'est un point qui préoccupe la municipalité. Le PLU est un dossier long et lourd. La version 1 a été retoquée par les services de l'état. Nous préparons une 2^{ème} version.

Enfin, Christine PRIOTTO souhaite que la CCPD se donne les moyens et les outils pour avoir une vraie politique économique.

Mr Claude RASPAIL procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 21.02.2013

Cl. RASPAIL demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 21.02.2013. Le procès-verbal du 21 Février 2013 est approuvé à l'unanimité des délégués présents (1 abstention : N. Blanc, absente lors de la séance).

Claude RASPAIL demande que soit rajouté trois points à l'ordre du jour relatifs à :

- Aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit - Réalisation d'un audit énergétique- Demande de subvention ;
- Participation de la commune de Dieulefit à la fourniture et pose de Conteneurs Enterrés pour la place des tilleuls en remplacement de Conteneurs Semi-enterrés initialement prévus,
- Signature d'un avenant n°1 au Marché de Fourniture et Pose de Conteneurs Semi-enterrés pour la CCPD,

Le Conseil accepte à l'unanimité des délégués présents que soient rajoutés ces points à l'ordre du jour.

3 – Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2013

Cl. RASPAIL explique que depuis 1992-1993, la CCPD a pris de nouvelles compétences. En 2004, il y a eu le passage à la TPU, manne financière à ce moment-là. Le dernier emprunt date de 2004 avec la déchèterie et la Ferme St-Pol. Au fil des années, l'excédent s'est amenuisé. Cela a conduit la Commission Permanente à proposer d'augmenter les taux de fiscalité raisonnablement, ce qui permettra de percevoir 40 340 € supplémentaires. Pour les dépenses 2013, chaque service va devoir contrôler et dépenser au plus juste. Cette augmentation limitée de la fiscalité va permettre à nos successeurs de bénéficier d'une situation financière plus saine pour conduire les investissements futurs. L'application de ces augmentations sur une maison individuelle à Le Poët-Laval serait de 7 € pour la TH et 4€ pour la TFB ; à Montjoux 7 € pour la TH et 6 € pour la TFB.

J. QUINQUETON trouve l'augmentation des taux de TH et TFNB juste. Pour la TFB, la CCPD va créer un nouveau taux. Un comparatif a été fait avec les CC alentours, les taux de la CCPD sont plus bas. La CCPD n'avait jusqu'à là pas voté de taxes ménages. Au niveau des recettes, elles sont stables depuis des années. Les dépenses, elles, augmentent. La CCPD n'a pas d'endettement mais dégage peu. En 2012, 3 % dégagés pour l'investissement (58 000€). Sur un budget de la taille de la CCPD, cela devrait être environ 15 % soit 400 000€.

O. CADIER trouve que cette augmentation arrive soit trop tôt soit trop tard.

Ch. PRIOTTO s'étonne de l'installation d'un groupe médical dans la ZA de Boulagne et demande confirmation à M.-A. BARBE.

Elle ne trouve pas normal que des médecins, notaires.. qui sont des professions libérales s'installent sur des ZA. Ce ne sont pas des activités économiques. Ces activités ne créent pas d'emplois.

M.-A. BARBE explique que le fleuriste, le notaire ne sont pas dans la ZA de Boulagne. Un groupe médical va s'installer sur un terrain acheté il y a 5 ans, il va avoir de nouvelles professions libérales non présentes dans le village jusque-là. Cela évite l'hémorragie sur Montélimar.

M. FAURE trouve que l'augmentation des taux de fiscalité est une solution facile. Il y a beaucoup à faire dans les économies et voir les dépenses inutiles comme des taux d'honoraires de plus de 20 % sur la boutique de la Maison de la Céramique.

Ch. PRIOTTO explique que ce soir on demande de créer un nouvel impôt et d'augmenter les taux de fiscalité. En février, il y a eu un conseil communautaire à Montjoux avec les orientations budgétaires et on ne nous a pas parlé d'augmenter les taux. On l'apprend sur la convocation de ce soir.

R. PALLUEL dit que si les dépenses augmentent c'est qu'on a de nouvelles compétences, des projets. C'est jamais une bonne chose d'augmenter les impôts mais quand on a des projets c'est justifié. On a peut-être vécu sur des réserves à tort.

Délibération n°21/2013 :

Considérant les lois de finances et notamment celle de 2013,
 Considérant que les collectivités locales à FPU et à fiscalité mixte doivent voter les taux des différentes taxes,
 Considérant les éléments transmis par les services fiscaux, les données s'établissent ainsi :

	Bases notifiées 2013	Taux 2012
CFE	1 166 000	21,90%
TH	12 241 000	8,38%
TFB	9 379 000	0
TFNB	217 700	3,31%

Le Président, Claude RASPAIL explique que les prévisions budgétaires pour réaliser les actions prévues sur l'année 2013 et assurer l'équilibre du budget, nécessitent un appel à fiscalité supplémentaire qui se traduirait par une hausse des taux de la fiscalité.

Il est proposé de modifier :

- le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), en le portant à 22.06%, soit +0.7% (maximum autorisé compte tenu de la non augmentation des taux communaux l'année dernière)
- le taux de Taxe d'Habitation (TH) en le portant à 8.54%, soit +2%
- le taux de Taxe Foncière sur le non Bâti (TFNB) en le portant à 3.37%, soit +2%.

Et de créer :

- le taux de Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) à 0.2%

Les nouveaux taux permettraient d'obtenir un produit fiscal de 40 340 € supplémentaires.

	Bases notifiées 2013	Produits taux identique à 2012	Produits nouveaux taux 2013
CFE	1 166 000	255 354	257 220
TH	12 241 000	1 025 796	1 045 381
TFB	9 379 000	0	18 758
TFNB	217 700	7 206	7336
TOTAL		1 288 356	1 328 695

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des délégués présents (Pour : 16 ; Contre : 8 : Ch. PRIOTTO, R. BABELOT, N. BLANC, O. CADIER, É. DEUTSCHMANN, M. FAURE, P. HILL, Cl. MARCEL ; Abstention : 4 : M. CAVET, A. COURBIS, J. LIENHART,):

- **FIXE le taux de la CFE 2013 à 22.06%**
- **FIXE le taux de la TH 2013 à 8.54%**
- **FIXE le taux de la TFB 2013 à 0.2%**
- **FIXE le taux de la TFNB 2013 à 3.37%**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

4 – Examen et vote des Budgets Primitifs 2013

Un exemplaire des Budgets Primitifs 2013 a été adressé à chaque délégué.

Mr Cl. RASPAIL donne la parole à Mr A. FAURE, Vice-Président en charge de la Commission "Finances – Personnel". Mr A. FAURE informe que les budgets doivent être votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Budget Général

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 2 940 879.00 €
Total des recettes : 2 940 879.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses : 856 366.00 €
Total des recettes : 856 366.00 €

Le Budget Général est accepté à la majorité des délégués présents (7 contre : Mme BLANC N. , Mme DEUTSCHMANN E., Mme MARCEL Cl, Mr BABELOT R., Mr CADIER O., Mr FAURE M., HILL Ph. – 3 abstentions : Mme CAVET M., PRIOTTO Ch., Mr LIENHART J.)

Ch. PRIOTTO dit qu'une subvention doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération. Or, certaines subventions présentes dans le détail des subventions et participations au budget général en page 5 ne fait pas l'objet de délibérations.

J. QUINQUETON explique qu'il y a deux façons de voter les subventions : soit nominativement (on délibère pour attribuer la subvention) soit sous réserve (tel le versement de subvention dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles du Pays de Dieulefit).

Dans le cas, du détail des subventions dans le budget général, si c'est nominatif, il n'y a pas besoin de faire une délibération. Le vote du budget entraîne l'octroi de la subvention.

Budget Annexe 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 35 717.00 €
Total des recettes : 35 717.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses : 104 991.00 €
Total des recettes : 104 991.00 €

Le Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des délégués présents (3 abstentions: Mme DEUTSCHMANN E., Mr BABELOT R., Mr CADIER O.)

Budget Annexe 2 – Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 6 772.00 €
Total des recettes : 6 772.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses : 20 375.00 €
Total des recettes : 20 375.00 €

Le Budget Annexe 2 "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des délégués présents (3 abstentions : Mme DEUTSCHMANN E., Mr BABELOT R., Mr CADIER O.)

Budget " Déchets ménagers et assimilés"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 910 300.00 €
Total des recettes : 910 300.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses : 893 165.00 €
Total des recettes : 893 165.00 €

Le Budget "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des délégués présents (4 abstentions : Mme BLANC N., Mme DEUTSCHMANN E., Mr O. CADIER, M. FAURE)

Budget " Régie de distribution de chaleur"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 60 275.00 €
Total des recettes : 60 275.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses : 45 950.00 €
Total des recettes : 45 950.00 €

Le Budget "Régie de distribution de chaleur" est accepté à l'unanimité des délégués présents (1 abstention : Mr CADIER O.)

5 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace – Développement Économique"

5.1- Extension de la ZAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc Validation du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et du dossier d'enquête parcellaire.

Une note explicative de synthèse du dossier d'enquête préalable à la DUP et du dossier d'enquête parcellaire a été jointe à la convocation des élus.

Ch. PRIOTTO note qu'en page 3 du DUP et enquête parcellaire, il y a Lidl. Elle réaffirme sa position que sur une ZA c'est pour l'artisanat et les entreprises et non pour aménager des zones commerciales.

M.-A. BARBE rejoint la position de Ch. PRIOTTO. Avec la révision du PLU, il y aura un règlement de zone.

Délibération n° 22/2013 :

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique" rappelle que la Communauté de Communes compétente en matière de Développement Economique a réalisé des d'opérations favorisant le maintien et/ou le développement économique :

- la ZAE de Graveyron à Dieulefit en Juillet 1999
- la ZAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc en 2000
- l'aménagement d'un immobilier d'entreprises à Pont de Barret en 1996
- et la ZAE des Grands Moulins à Dieulefit en 2005.

Si ces aménagements ont permis de répondre aux besoins économiques du territoire entre 1998 et 2006, depuis 2008, la Communauté de Communes ne peut satisfaire aux demandes alors que chaque année elle est sollicitée par des entreprises à la recherche de terrain ou de local.

R. PALLUEL explique que le territoire du Pays de Dieulefit n'a plus de réserves foncières et les trois communes du territoire qui disposent d'un Plan Local de l'Urbanisme (La Bégude de Mazenc, Le Poët Laval et Dieulefit) n'ont peu ou plus de terrains en zone AUi.

Aujourd'hui la seule zone pouvant répondre à une partie des demandes économiques est la ZAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc, dans le cadre d'une extension.

Il rappelle que la Communauté de Communes est engagée depuis 2007 dans les négociations amiables avec les propriétaires. Elle est parvenue peu à peu à assurer une partie de la maîtrise foncière de l'opération, mais à ce jour des «points durs» sur des parcelles perdurent. Aussi, pour proposer dans le cadre de l'extension de la ZAE de Boulagne des terrains susceptibles de convenir aux besoins des entreprises, en termes de superficie de terrain, de surfaces bâties, d'image, de localisation, la Communauté de Communes souhaite avoir recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il indique que le Dossier Loi sur l'Eau est d'ores et déjà réalisé et approuvé par la Préfecture de la Drôme et que le projet d'extension de la ZAE de Boulagne n'est pas soumis à étude d'impact.

Il précise que la commune de La Bégude de Mazenc est dotée d'un document d'urbanisme et que cette opération est compatible avec les dispositions du PLU.

R. PALLUEL présente à l'assemblée le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire qui viennent compléter les éléments de la procédure.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents (1 abstention : D. PETIT BARRÉ):

- **APPROUVE le dossier d'enquête préalable à une déclaration d'utilité publique proposé,**
- **APPROUVE le dossier d'enquête parcellaire proposé ;**
- **AUTORISE le Président à déposer auprès des services de l'Etat le dossier d'enquête préalable à une DUP et le dossier d'enquête parcellaire pour instruction ;**
- **SOLLICITE l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP et l'ouverture de l'enquête parcellaire ;**
- **CHARGE le Président d'effectuer les formalités nécessaires au déroulement de cette procédure.**

6 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

6.1- Développer les synergies sylvopastorales sur le Pays de Dieulefit 2013-2014.

La convention a été adressée à tous les délégués titulaires.

Délibération n° 23/2013 :

M.-A. BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture – Gestion de l'espace – Environnement" affirme la volonté de la CCPD de porter une action en faveur du sylvo-pastoralisme, qui s'inscrit dans la poursuite de la dynamique engagée dans le cadre du PLGE et en cohérence avec les autres actions pastorales en cours ou réalisées récemment : expertises pastorales, reconquête des bois communaux de la Bégude, etc. De plus, la Communauté de Communes souhaite faire le lien avec la filière bois énergie du pays de Dieulefit pour la valorisation du bois.

La CCPD, en tant qu'intercommunalité, missionnera la Chambre d'Agriculture pour travailler sur le développement du sylvo-pastoralisme sur le territoire. Le travail du CRPF sur cette action est déjà fléché dans une convention avec le Syndicat Mixte du 5ème Pôle au titre de la mise en œuvre de la politique forestière inscrite dans le PSADER.

Le travail d'animation sera mené conjointement par le CRPF Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture et se déroulera sur deux ans (2013 - 2014, 1 seul dossier sera porté pour les 2 années).

Il est prévu d'identifier entre 5 et 10 sites de 3 à 10 ha chacun. Une note technique a été validée par les différentes parties prenantes afin de détailler les rôles et missions de chacun, lors des différentes phases d'animation :

- Recherche de sites et phase de sensibilisation des propriétaires forestiers : Chambre d'Agriculture et CRPF.
- Visite commune CRPF / Chambre d'Agriculture des sites en présence des éleveurs et propriétaires forestiers.
- Accompagnement technique et travaux pastoraux et forestiers à réaliser.

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Prestation de la chambre d'agriculture de la Drôme (23 jours : repérage de sites, diagnostic pastoral et forestier, proposition de gestion de travaux, suivi et bilan des réalisations)	12 650 €	Conseil Régional – PPT (40%)	5 060 €
		Département de la Drôme (20%)	2 530 €
		Europe – FEADER (20%)	2 530 €
		Autofinancement C.C.P.D (20%)	2 530€
TOTAL	12 650 €	TOTAL	12 650 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- **VALIDE l'action "Développer les synergies sylvopastorales sur le Pays de Dieulefit" ;**
- **VALIDE le plan de financement ;**
- **AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers ;**
- **AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

7 - Le point sur la Commission "Famille - Vie Sociale"

D. ARNAUD informe que la CCPD cherche un (e) directeur (trice) de l'ASLH en remplacement de Noémie CLO pendant son congé maternité de 4 mois.

Ch. PRIOTTO félicite les actions jeunesse sur Dieulefit avec la réouverture du Mille-Club.

Par contre, elle précise qu'on doit veiller à respecter la mixité (défilé de mode destiné aux filles), les activités doivent être ouvertes à tous.

8 - Le point sur la Commission "Gestion des Déchets"

Ch. PRIOTTO est surprise de l'aspect de ces Conteneurs Semi- Enterrés (CSE). Dieulefit est un village dense avec des bâtiments inscrits. Sur la place des tilleuls, les CSE enlaidissent le lieu. C'est pourquoi, elle a demandé des conteneurs enterrés et s'engage à payer la différence. Elle demande à ce que les CSE soient recouverts de bardage bois au frais de la CCPD.

Elle souligne le fait que la CCPD aurait pu faire un marché mixte avec des CSE, des enterrés, bardage bois etc...

8.1- Participation de la commune de Dieulefit à la fourniture et pose de Conteneurs Enterrés pour la place des tilleuls en remplacement de Conteneurs Semi-Enterrés initialement prévus.

Délibération n° 27/2013 :

A.de LESTRADE, Vice-président en charge de la commission « Gestion des Déchets » explique que le marché de fourniture et pose de Conteneurs Semi-Enterrés pour la CCPD prévoit l'équipement des Points d'Apport Volontaire des communes du territoire avec un même modèle de colonnes semi-enterrées de la société TEMACO.

La commune de Dieulefit souhaite que les équipements de collecte des ordures ménagères prévus sur la place des tilleuls soient remplacés par des Conteneurs Enterrés. La fourniture et la pose de ce type d'équipement entraînent des surcoûts par rapport aux équipements initialement prévus.

La commune de Dieulefit s'engage à financer le surcoût occasionné par ce choix d'un montant de 9 681 €.HT détaillé ci-après :

	Quantité	Prix unitaire de la fourniture (€.HT)	Montant de la fourniture (€.HT)	Montant des travaux (€.HT)	Total HT	Total TTC
Commande initiale	3	3 993	11 979	4 250	16 229,00 €	19 409,88 €
Commande avenant	3	5 400	16 200	9 710	25 910,00 €	30 988,36 €
Ecart	0	1 407	4 221	5 460	9 681,00 €	11 578,48 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents (1 abstention: R. PALLUEL):

- **ACCEPTÉ** cette proposition sous réserve d'une délibération concordante de la commune de DIEULEFIT ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

8.2- Signature d'un avenant n°1 au Marché de Fourniture et Pose de Conteneurs Semi-Enterrés pour la CCPD.

Délibération n° 28/2013 :

A. de LESTRADE, Vice-président en charge de la commission " Gestion des Déchets " explique que dans le cadre du marché de fourniture et pose de Conteneurs Semi-Enterrés pour la CCPD, la commune de Dieulefit souhaite modifier l'équipement initialement prévu à la place des tilleuls par des Conteneurs Enterrés. Un avenant au marché de fourniture et pose de Conteneurs Semi-Enterrés doit donc être passé avec la société TEMACO titulaire du marché afin de remplacer la commande initiale de Conteneurs Semi-Enterrés par une nouvelle commande de Conteneurs Enterrés.

D'une part, cette décision déduit du présent marché la commande de 3 Conteneurs Semi-Enterrés et induisant une moins-value de 16 229 €.HT.

D'autre part, cette décision ajoute au marché une commande de 3 Conteneurs Enterrés induisant une plus-value de 25 910 €.HT.

Le surcoût engendré par cette opération est donc de 9 681 €.HT soit 11 578.48 €.TTC

Montant initial du marché :	953 690 €.HT
Montant de l'avenant proposé en moins-value :	- 16 229 €.HT
Montant de l'avenant proposé en plus-value :	+ 25 910 €.HT

Montant du marché après avenant n°1 :	963 371 €.HT
Soit une augmentation de :	1.02%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents (1 abstention: R. PALLUEL):

-AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 avec la société TEMACO titulaire du marché de Fourniture et Pose de Conteneurs Enterrés pour la CCPD, d'un montant de 9 681,00 €.HT soit 11 578,48 €.TTC.

9 - Le point sur la Commission "Tourisme - Culture"

9.1- Aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit – Réalisation d'audit énergétique - Demande de subvention.

Délibération n° 24/2013 :

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme - Culture", rappelle que dans le cadre du diagnostic portant sur l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit un audit énergétique sera réalisé sur le bâtiment concerné par le projet.

Il explique qu'à ce titre une demande de subvention peut avoir lieu auprès de la Région et de l'ADEME.

Coût de l'audit énergétique :	12 500 €HT
-------------------------------	------------

Plan de financement :	
Subvention Région-ADEME – 60%	7 500 €
Autofinancement CCPD	5 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- SOLLICITE auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'ADEME une subvention d'un montant de 7 500 €, relative à la réalisation d'un audit énergétique sur bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit en vue de l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

9.2- Signature de la convention 2013 – Régie de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit.

La convention a été adressée à tous les délégués titulaires.

J.-P. OHANESSIAN informe de l'exposition en hommage à Stéphanie DURAND à la Maison de la Céramique jusqu'au 28 avril.

Délibération n° 25/2013 :

Le Président, Claude RASPAIL explique que l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, oblige les collectivités attribuant une subvention à un organisme privé supérieure à 23 000 €, à

signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Il explique que la subvention de fonctionnement à la Régie de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit rentre dans cette obligation.

Il donne lecture des éléments de la convention annuelle 2013.

Delphine PETIT BARRÉ ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- **APPROUVE le contenu de la convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

9.3- Signature de la convention 2013 – CAEM.

M.-A. BARBE demande des modifications sur la convention. La commune de La Bégude de Mazenc veut que les charges (consommations, entretien du local) soit assurées par la CCPD et précise que la commune dégage sa responsabilité en cas de vol ou dégradation d'un instrument laissé dans le local.

La convention a été adressée à tous les délégués titulaires.

Délibération n° 26/2013 :

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme - Culture", explique que l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, oblige les collectivités attribuant une subvention à un organisme privé supérieure à 23 000 €, à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Il explique que la subvention de fonctionnement au CAEM rentre dans cette obligation.

Il donne lecture des éléments de la convention annuelle 2013.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- **APPROUVE le contenu de la convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

10 - Le point sur la Commission "Finances - Personnel"

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

11 - Le point sur la Commission "Travaux - Bâtiment".

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a pas de point à traiter.

12 - Le point sur la Commission "Information - Communication"

Cl. RASPAIL indique que les bulletins d'information des 20 ans de la CCPD vont être distribués à partir du 8 avril. Un exemplaire est distribué à chaque membre.

13 - Décision du Président

Décision n°3/2013

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 22 mai 2008, chargeant le Président de prendre toutes décisions concernant la passation des marchés de travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant,
VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier une mission de relevés métriques à un géomètre dans le cadre de la phase de diagnostic de l'accord-cadre pour l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel.

Après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres ont été analysées selon les critères indiqués dans le cahier des charges : Références et justificatifs des compétences pour cette mission 40%, Disponibilité 20%, Prix global des prestations (40%).

Géomètre	Note et Références 20	Pondérée 40%	Note dispo 20	Pondérée 20%	Prix € HT	Note prix Pondérée 40%	TOTAL	Classement
Ludivine CARRE	14	6	13	2,6	17 200	4,03	12,23	3
ARPAN	18	7	10	2	18 600	3,06	12,26	2
BEAUR	16	6	20	4	11 500	8,00	18,40	1

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux classée, **DÉCIDE** de signer un contrat avec BEAUR.

14 - Questions diverses

14.1- PAV

G. SYLVESTRE fait part de l'obligation du Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics au 01/01/2015. Ne serait-il pas possible que la CCPD porte le PAVE comme le Document Unique.

14.2- Inauguration

D. BRUN informe de l'inauguration le 19 avril à 17h30 des réalisations de la commune de la Roche Saint Secret.

14.3- Conseil Communautaire

P. HILL, Président du SIEA explique qu'il y a de nouvelles réglementations pour le forage. Toutes les informations sont sur le site du SIEA.

14.4- Conseil Communautaire

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 25 avril à Charols.

Le Conseil est clos à 20h15

COMMUNES		
ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	CUER Gérard	
	GONTARD Renée	
	BOUVIER Éric	
COMPS	LAFOND Roger	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	BABELOT Robert	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	DEUSTCHMANN Élisabeth	
	FAURE Michel	
	MARCEL Claude	
	HILL Philippe	
	RASPAIL Claude	
EYZAHUT	DELLEAUD Jean-Marie	
MONTJOUX	COURBIS Alain	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POET LAVAL	CAVET Maïa	
	LIENHART Jean	
	OHANESSIAN Jean-Paul	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	PETIT BARRÉ Delphine	
ROCHEBAUDIN	SYLVESTRE Gérard	
LA ROCHE SAINT SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
VESC	FAURE Alain	